

Madame, Monsieur,

Chères et Chers Répondant-e-s légaux,

Conformément aux articles 53 et 54 de la Loi sur l'instruction publique (LIP – C 1 10), une participation financière forfaitaire est demandée aux élèves pour certains matériels et fournitures qui leur sont fournis (principalement les frais d'affranchissement, de photocopie et de petits matériels pédagogiques). Cette participation permet également d'alimenter le fond social et le fond scolaire de l'établissement dont l'entièreté revient aux élèves de l'école. Ces fonds sont notamment utilisés pour financer une partie des sorties culturelles et scolaires.

Au cours de l'automne, vous allez donc recevoir une facture individuelle de 60.- pour couvrir l'émolument pour fourniture et matériel scolaire.

Par ailleurs, je profite de ce courriel pour vous rappeler que l'ensemble des communications adressées à tous les élèves de ma part sont également présentes sur le site internet de l'école.

Tout en restant à votre disposition pour tout complément d'informations, je vous adresse, Chères et Chers Répondant-e-s légaux, mes cordiales salutations.

Isabelle Godot

Directrice